

GOVERNANCE 2025: HUIT MOIS DU CODE BUYSSE IV

écrit par Yannick Lauwers | août 21, 2025



Alors que nous sommes à plus de la moitié de l'année 2025, il est temps de revenir sur le Code Buyse IV, présenté à Anvers fin 2024. Après huit mois de mise en œuvre, cette ligne directrice actualisée s'est avérée être un outil précieux pour les sociétés belges non cotées qui cherchent à optimiser leur gouvernance dans un environnement commercial de plus en plus complexe.

Qu'est-ce que le Code Buyse IV ?

Le Code Buyse IV est un ensemble de ligne directrice en matière de gouvernance d'entreprise spécifiquement destinées aux sociétés belges non cotées. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une réglementation formelle mais plutôt d'une « loi souple », sa mise en œuvre peut avoir des implications juridiques importantes. En cas de litige, les juges peuvent examiner dans quelle mesure une société a suivi les recommandations lors de leur évaluation.

Les entreprises qui appliquent systématiquement les principes du Code peuvent y voir une preuve de bonne gouvernance, ce qui peut constituer un facteur positif en cas d'éventuels problèmes de responsabilité. Le Code Buyse IV n'est pas une prescription rigide mais un cadre flexible que les entreprises peuvent appliquer à leur guise.

Ces lignes directrices encourage les entreprises à élaborer une grille de compétence pour leur organe de gouvernance, leur permettant ainsi d'identifier systématiquement les expertises et perspectives manquantes. L'un des principaux atouts du Code est son applicabilité aux petites comme aux grandes entreprises. Ces lignes directrices sont conçues pour que toute organisation, quelle que soit sa taille, puisse en tirer des enseignements précieux pour consolider ses perspectives d'avenir.

Le nouveau Code s'adresse principalement aux :

- Sociétés belges non cotées
- Sociétés dont les actions ne sont pas cotées en bourse ;
- Organisations qui souhaitent volontairement optimiser leurs pratiques de gouvernance ;
- Les entreprises familiales qui nécessitent une gouvernance familiale structurée ;
- Les entreprises qui souhaitent intégrer la durabilité et la responsabilité sociale dans leur stratégie.

Principales innovation du Code Buisse IV ?

Après huit mois d'application du Code Buisse IV, le moment est venu de passer en revues ses principales innovations. Celles-ci répondent aux défis actuels des entreprises :

Innovation	Explication
1. Accent accru sur la diversité	Le Code encourage les entreprises à recruter des administrateurs, issus d'horizons, de domaines d'expertise, d'âge, de genre diversifiés. Cette diversité favorise une prise de décision plus riche et une vision stratégique plus large.
2. Approche critique du cumul des mandats	Le Code préconise de limiter le nombre de mandats d'administrateur par personne, afin que les administrateurs puissent véritablement s'immerger dans le contexte et les enjeux spécifiques de chaque entreprise.
3. Intégration des principes de durabilité	Les entreprises sont encouragées à intégrer structurellement les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur planification stratégique et leur prise de décision opérationnelle.
4. Lignes directrices détaillées pour la gouvernance familiale	Pour les entreprises familiales, le Code introduit des recommandations plus détaillées sur la gouvernance familiale, en mettant l'accent sur la formalisation des accords par le biais d'une charte familiale et la création d'un forum familial.

5. Gestion améliorée des risques	Accent accru sur la gestion systématique des risques, avec encouragement à l'élaboration d'une politique de risque structurée et à la mise en œuvre de mécanismes de contrôle interne adéquats.
6. Implication active des actionnaires	Les actionnaires sont encouragés à formuler une vision claire de leur propriété et à la communiquer au conseil d'administration.
7. Focus sur la planification stratégique à long terme	Les administrateurs sont encouragés à regarder au-delà des résultats à court terme et à investir dans la création de valeur durable.
8. Equilibre entre management et supervision	Le Code reconnaît l'importance d'un échange d'informations efficace entre le management quotidien et l'administration, recommandant qu'en plus des réunions conjointes, des réunions périodiques du conseil d'administration se tiennent sans la présence de la direction opérationnelle.
9. Stades d'observation innovants	Un concept innovant où les futurs administrateurs potentiels peuvent participer aux réunions du conseil d'administration en tant qu'observateurs, facilitant ainsi que le transfert des connaissances et préparant les nouvelles générations d'administrateurs.

Conclusion

Le Code Buysse IV représente une évolution des normes de gouvernance pour les sociétés belges non cotées. Ces nouvelles lignes directrice reflète les perspectives actuelles en matière de gouvernance d'entreprise efficace, avec un accent particulier sur la diversité, le développement durable, la gestion des risques et la planification à long terme.

Bien que son application reste volontaire, le Code offre un cadre précieux aux entreprises qui visent l'excellence dans leurs pratiques de gouvernance. En application ses recommandations, les entreprises peuvent renforcer leurs processus décisionnels, accroître leur résilience et favoriser une création de valeur durable.

Le Code Buysse IV est donc un outil essentiel pour les entreprises belges qui cherchent à optimiser leur gouvernance dans un environnement commercial de plus en plus complexe et exigeant.

Si vous avez des question après avoi lu cet article, n'hésitez pas à nous contacter via joost.peeters@studio-legale.be ou au 03 216 70 70.